

# RAPPORT D'ACTIVITES

## 2021



**ACSEH asbl**

<https://www.acseh.be>

**Siège social et administratif**

Chaussée de Boondael 6 bte 14

1050 Bruxelles

0479 18 16 77

[acseh.asbl@gmail.com](mailto:acseh.asbl@gmail.com)

## TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| LE MOT DE LA PRÉSIDENTE   | 3  |
| 1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION   | 4  |
| 1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION                                      | 4  |
| 1.2. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES   | 6  |
| 1.3. NOUVELLES AFFILIATIONS   | 7  |
| 2. LES DOSSIERS   | 8  |
| 2.1. COVID-19   | 8  |
| 2.2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE                                      | 10 |
| 2.3. ACCORD DU NON-MARCHAND 2018-2019                               | 10 |
| 2.4. ACCORD DU NON-MARCHAND 2021-2024                               | 10 |
| 2.5. BRUXEO   | 13 |
| 2.6. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS /<br>ASSEMBLÉE DE LA COCOF | 13 |
| 2.7. ACS ACSEH  | 13 |
| 2.8. ARRETES D'APPLICATION DU DECRET INCLUSION                      | 14 |
| 2.9. SITE INTERNET  | 14 |
| 3. LES CONSEILS SECTORIELS  | 15 |
| 4. LES WORKSHOPS  | 16 |
| 5. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR                              | 17 |
| 6. L'INTERFÉDÉRALE  | 18 |
| 7. L' ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-FISSAAJ-UNESSA                  | 18 |
| 8. LE BILAN 2013-2021   | 19 |
| 9. LES PERSPECTIVES 2022  | 24 |

## LE MOT DE LA PRESIDENTE

---

**Annick Segers**, présidente de l'ACSEH, dresse un bilan de l'année 2021

---

En début d'année, nous nous étions fixé une série d'objectifs pour faire de l'ACSEH une fédération patronale forte dans le paysage patronal bruxellois. 2021 y aura pleinement contribué.

Si la pandémie nous aura à nouveau significativement impacté, elle aura cependant eu pour conséquence de contribuer à des contacts réguliers avec la COCOF et Iriscare, et à bonifier nos relations. Rares ont été les réunions, en ces lieux, sans la participation d'un·e représentant·e de notre fédération.

Notre affiliation à BRUXEO – représentant les employeurs, privés et publics, du secteur à profit social de la région de Bruxelles-Capitale – aura également représenté une opportunité qui s'est révélée pleinement bénéfique. Entre autres, quand il s'est agi, à de nombreuses reprises, de faire entendre notre voix dans le cadre des négociations de l'accord non marchand 2021-24.

Parallèlement à cela, les différentes rencontres rassemblant les fédérations bruxelloises du secteur handicap nous auront permis d'unir nos forces, d'accorder nos volontés et de s'entendre sur des revendications et objectifs et communs.

Travailler à ces fins nous aura demandé beaucoup de temps : depuis longtemps, j'ai cessé de compter le nombre de réunions qui y auront été consacrées...

Au cours de cette année, j'ai également souhaité travailler sur les rôles et missions de chaque administrateur, les axes de travail prioritaires de l'ACSEH, ainsi que son identité, sa place et ses raisons d'être. Cela m'a paru essentiel. Ce travail devra être poursuivi en 2022.

Par ailleurs, c'est avec un grand plaisir que nous aurons accueilli un bon nombre de nouvelles directions ainsi qu'un nouveau centre de jour. Bienvenue à eux !

Je tiens, enfin, à remercier très sincèrement les administrateur·trice·s de l'ACSEH pour leur engagement, tout autant nos membres, toutes les personnes qui, de près ou de loin, nous aident à réaliser nos missions et particulièrement notre permanent, Marc, qui m'épaule tous les jours.

En vous souhaitant une bonne lecture à toutes et tous,

Annick Segers

# 1. AU SEIN DE L'ASSOCIATION

## 1.1. CONSEILS D'ADMINISTRATION

### Nombre d'administrateur·trice·s

Durant le premier semestre 2021, le CA était composé de 8 administrateurs. En sa séance du 28 mai 2021, l'assemblée générale a pris acte de la démission d'Axel Godin de son poste d'administrateur (départ à la retraite). A partir de cette date, 7 administrateurs l'ont alors composé.

### Nombre de conseils d'administration programmés

- Cinq CA ont été programmés au cours de l'année.

### Démission et reconductions de mandats

- Annick Segers et Vincent Stainier ont été reconduits, à l'unanimité, en tant, d'une part, que Présidente de l'association et, d'autre part, qu'administrateur et ce, pour une période de 4 ans (AG du 18 05 21 – Greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles 14 09 21).

- A partir du second semestre 2021, le CA fut composé des administrateur·trice·s suivant·e·s :

- Annick Segers (Présidente) – DG CJA/CHA FARRA ;
- Daphné Foucart – Dir. CJA La Famille ;
- Moïra Fragnière – Dir. CHE/CHA La Passerelle ;
- Catherine Provoost – Dir. CJA/CHA Hoppa ;
- Isabelle Van Cutsem – Dir. CHE La Clé ;
- Françoise Vanroessel – Dir. CHE Les Weigélias ;
- Vincent Stainier – SG La Clairière.

### Sujets ayant été traités

- Covid-19 (entre autres, gestion générale de la situation sanitaire/réunions COCOF-COCOM-IRISCARE/vaccinations/stock stratégique/matériel de protection/pass sanitaire (Covid Safe Ticket), ...)
- Gestion du personnel
- Administration/comptabilité
- ANM 2018-19 et 2021-24
- Prime Corona
- Prime d'encouragement (CCT, % ONSS, dépassement TCP)
- ACS ACSEH
- Conseil consultatif
- Taux de charges patronales
- Circulaires COCOF
- Programmation AG
- Nouvelles demandes d'affiliations
- Organisation d'une journée au vert
- Mode de fonctionnement du CA (rôles des administrateurs et de la Présidente)
- Identité de la fédération
- Choix des axes de travail prioritaires de la fédération
- Organisation de workshops
- Nouveaux arrêtés d'application du décret Inclusion

- SCP 319.02
- LEZ (Low Emission Mobility en RBC)
- Cotisations annuelles des membres
- Chômage temporaire
- Fonds BEC, Maribel et ISAJH
- Inspections COCOF
- BRUXEO
- Rapport d'activités 2020
- Gestion quotidienne de la fédération/plan stratégique
- Accord de collaboration ACSEH-UNESSA
- Rencontres et échanges avec l'administration et le Cabinet

- Suite à une proposition de la Présidente, les administrateur·trice·s se sont entendus sur la nécessité de programmer une journée au vert consacrée à redéfinir les rôles de chaque administrateur et des axes de travail prioritaires. Cette journée de réflexions et d'échanges a permis d'identifier différents points d'attention, entre autres :

- l'ACSEH doit être moins représenté, systématiquement, par sa Présidente, tant à l'interne (ex. : AG) qu'à l'externe (Administration, Cabinet, etc.) ;
- les administrateurs doivent être davantage impliqués dans différents axes de travail en fonction de leurs connaissances et compétences ;
- et davantage impliqués en cas de décisions urgentes à prendre. Trop souvent encore, elle est seule en pareil cas.

- Pour l'ensemble des administrateurs, la fédération est apparue comme essentielle à plus d'un titre. Parmi les points essentiels relevés :

- centralisation et diffusion des informations ;
- thématiques de travail répondant à des attentes ;
- échanges de pratiques professionnelles et rencontres (AG, conseils sectoriels, site, workshops, etc.) ;
- aides apportées aux directions, particulièrement aux nouvelles ;
- être/agir/réfléchir ensemble ;
- entraides ;
- participation à la rédaction des arrêtés ;
- interventions dans l'intérêt du plus grand nombre, tant au niveau administratif que politique, tout en tenant compte de la diversité identitaire des membres.

- Il est également apparu important que l'ACSEH soit, davantage encore, présente en différents lieux de concertations et décisions (Cabinet/Iriscare/BRUXEO/SCP 319.02, etc.). En raison du nombre de ses membres, il est légitime qu'elle occupe en ces lieux une place significative et s'y fasse entendre.

- Principaux sujets abordés :

- ANM 2021-24/BRUXEO ;
- SCP 319.02 Bxl (FEDES 319.02 Bxl = plateforme commune rassemblant différentes fédérations dans le but de débattre d'enjeux politiques et

administratifs bruxellois et de mener des actions et interpellations communes, notamment dans le cadre des ANM) ;

- COCOF/Service Phare ;
- conseils aux membres/site internet ;
- conseils sectoriels/AG/GT/workshops ;
- les différents niveaux de pouvoir (cartographie du secteur) ;
- la gestion du personnel ;
- Iriscare ;
- UNESSA.

## **1.2. ASSEMBLEES GENERALES**

### **Nombre de membres**

- Compte tenu d'une nouvelle affiliation au cours de 2021 (CJA Farilu, voir point 1.3.), l'AG totalisait en fin d'année 44 membres représentant 29 pouvoirs organisateurs et 54 centres.

### **Nombre d'assemblées générales programmées**

- Quatre assemblées générales ont été programmées.

### **Points inscrits aux ordres du jour et thèmes de réflexions/échanges entre membres**

- Covid-19 (gestion générale de la situation sanitaire/réunions COCOF-COCOM-IRISCARE/vaccinations/achats matériel de prévention)
- Gestion du personnel
- Administration
- ANM 2018-19 et 2021-24
- Prime Corona
- Prime d'encouragement (CCT, % ONSS, dépassement TCP)
- ACS ACSEH
- Conseil consultatif
- Taux de charges patronales
- Programmation AG
- Demandes d'adhésion de nouveaux membres
- Journée au vert du CA (rôles des administrateurs/axes de travail prioritaire de la fédération)
- Identité de la fédération
- Workshops
- Nouveaux arrêtés d'application du décret Inclusion
- LEZ (Low Emission Mobility en RBC)
- Cotisations annuelles
- Double diagnostic
- Peps
- Nominations, renouvellements et démissions des membres et administrateur.trice.s
- Conseils consultatifs/infos et échanges sur les thèmes abordés
- Agréments
- Circulaires COCOF
- Congés de sollicitation
- Nouvelles affiliations

- Fonds BEC, Maribel et ISAJH
- Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois
- Mobilité/Transports
- BRUXEO
- Primes de fin d'année
- Engagements du Gouvernement francophone bruxellois
- SCP 319.02
- Dialogues avec l'Administration et le Cabinet
- Rapport d'activités 2020
- Comptes et bilan
- Législation sociale

### **Retour des réunions organisées par différentes instances, conseils et assemblées, parmi lesquelles :**

- Covid Cocof/Cocom/Iriscare ;
- Service Phare ;
- BRUXEO ;
- Conseil Consultatif ;
- Cabinet Min. Vervoort ;
- CP 319 et SCP 319.02 Bxl ;
- Fonds BEC ;
- Comité de coordination bruxellois (UNESSA/ACSEH/AIBB/ASAH-Bxl) ;
- FEDEPRO.

### **Départs de membres**

- François Feyens, dir. du CJA/CHA L'Arche-Bxl (départ à la retraite) ;
- Gérard Preszow, dir. du CJA La Bastide (départ à la retraite) ;
- Axel Godin, dir. du CJENS Solidaritas Creb (départ à la retraite) ;
- Dominique Soupart, dir. du CHA Résidence La Forêt (départ à la retraite).

### **Accueil de nouveaux membres et/ou de nouvelles directions**

- Marie-Hélène Crahay, nouvelle dir. du CJA/CHA L'Arche-Bxl ;
- Bénédicte de Villiers Grand Champs, nouvelle dir. du CJA La Bastide ;
- Rébecca Laloum, nouvelle dir. du CJENS Solidaritas Creb ;
- Geoffrey Chiang, nouveau dir. du CHA Hama1 ;
- Caroline Tilleux, nouvelle dir. du CHA/CJA La Résidence La Forêt ;
- Benoît Hervy, dir. du CJA Farilu ;
- Vincent Claeys, Resp. de la dir. psychopédagogique du CJENS/CHE Le CREB (mi-temps dir. avec Danielle Van Den Bossche).

## **1.3. NOUVELLES AFFILIATIONS**

- Une nouvelle association a rejoint notre fédération au cours de l'année 2021 :
  - CJA Farilu asbl (Watermael-Boitsfort), direction : Benoît Hervy. Activités en boulangerie, pâtisserie, biscuiterie, chocolaterie. 15 jeunes adultes en situation de déficience intellectuelle modérée y participent. Plus d'info : <https://www.farilu.be/>

- M. Alain Joret, dir. de l'ASBL AditiWB, nous a adressé une demande d'adhésion en cours d'année. Les administrateurs l'ont cependant rejetée au motif que l'identité de cette association ne correspondait pas aux associations (CJ/CH/répit) que l'ACSEH souhaite représenter et défendre. Par ailleurs, la demande d'AditiWB nous a incité à mieux définir encore notre fédération (présentation sur notre site).

## 2. LES DOSSIERS

### 2.1. COVID-19

- A l'image de l'année 2020, la crise sanitaire a une nouvelle fois impacté nos actions et (pré)occupations. Nous y avons consacré un temps de travail important, nous efforçant d'apporter les solutions les plus adaptées aux problèmes auxquels nos membres devaient faire face. En collaboration avec les directions et le personnel de tous nos centres affiliés, nous nous sommes employés au mieux afin d'assurer le maintien du meilleur accompagnement possible des bénéficiaires. Et ce, entre autres, en gérant et centralisant un réseau d'entraides mutuelles entre nos membres comme nous l'avions fait durant l'année précédente.

- A nouveau, les échanges et réunions avec des représentants de l'Administration et du Cabinet ont été fréquents. Ce fut autant d'occasion de servir de passerelle entre acteurs de terrain et autorités de tutelles, en relayant les interrogations et demandes de nos membres et en leur communiquant les réponses qui nous étaient données. On soulignera encore le travail fort conséquent qui a été mené en amont et en aval de ces échanges et réunions.

#### - Quelques axes de travail

- échanges constants avec l'Administration (avant et durant la rédaction des circulaires/retours concernant les réalités du terrain/transmissions des demandes essentielles.) ;
- échanges fréquents avec l'autorité politique (entre autres, avec Mmes Céline Van Neyverseel et Catherine Hartmann du Cabinet du min. Vervoort) ;
- échanges constants avec les centres affiliés afin de relayer auprès des différentes autorités leurs réalités/difficultés (+ interpellations diverses) ;
- participations/interpellations aux réunions du Conseil consultatif ;
- diffusions très régulières d'informations auprès des membres (e-mails et communications/informations postés sur notre site/actualisations régulières) ;
- écoute et aide apportées aux membres en difficulté/travail de facilitateur entre l'administration et les centres/rôle d'interface visant à une complémentarité entre les uns et les autres ;
- aide à la gestion du personnel (mises à disposition, protection, etc.) ;
- gestion du stock stratégique de matériel de protection mis à la disposition des membres en cas de besoins spécifiques et urgents (commandes/enlèvements, administration/comptabilité, etc.) ;
- participations aux réunions mensuelles Covid-19 Cocof/Iriscare/Administration/Cabinet ;
- Participations à la Task force d'Iriscare (en coll. avec l'AIBB) ;
- états des lieux fréquents de la situation sanitaire dans les centres, etc.

- Les fréquentes préoccupations de nos membres ont également été exprimées par l'envoi de courriers, particulièrement, quand il nous a semblé que la situation sur le terrain devenait trop difficile à gérer et qu'il était nécessaire d'en alerter les autorités.

### Courriers et interpellations

- Lettre adressée au ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudy Vervoort – mars 2020  
Copies à Mme Laurence Rayane, Directrice de Cabinet adjointe ; Mmes Céline Van Neyverseel et Catherine Hartmann, Conseillères Cellule COCOF - Personnes handicapées.  
Objet : demande d'obtention d'ETP supplémentaires pour les centres d'hébergement en période de crise sanitaire Covid.

### Principaux points d'attention

- Problématiques auxquelles l'ACSEH et l'ANCE sont confrontées depuis le début de la crise Covid :
  - encadrement des bénéficiaires contraints, pour un certain nombre d'entre eux, de rester en journée au sein de leurs CH pour cause de quarantaine, de maladies, de renvois des écoles, silos en CJ, etc. ;
  - si manque de personnel en journée = impacts sur l'accompagnement et la qualité des services (en soirée et durant les week-ends également) ;
  - le personnel éducatif s'investissant à chaque instant, il accumule des heures supplémentaires qu'il ne peut récupérer faute de personnel en suffisance = besoin criant de renforts.
- Demande :
  - que soit accordé un ETP supplémentaire pour 20 lits dans chaque service des CH afin d'assurer la continuité des activités et d'un encadrement de qualité, et de préserver la santé des travailleurs.
- Lettre adressée à M. Philippe Bouchat, directeur d'administration de l'Aide aux Personnes Handicapées – mai 2021  
Copies adressées, entre autres, à Mme Céline Van Neyverseel, conseillère aide aux personnes en situation de handicap – Cabinet du ministre-président Rudy Vervoort.  
Objet : demande d'engagement de 10 ETP en centres d'hébergement

### Principaux points d'attention

- Difficultés rencontrées par certains centres d'hébergement dans le cadre de l'accompagnement de bénéficiaires non accueillis en CJ durant la journée :
  - difficultés énoncées lors des réunions mensuelles Covid (Cocof/Cocom/Iriscare) particulièrement concernant les CH isolés (= sans CJ accolé) ;
  - personnel fatigué, voire épuisé, travaillant au-delà de leurs horaires habituels afin pour pouvoir accompagner, en journée, les jeunes privés d'école à mi-temps depuis le début de l'année ;

- Demandes :
  - que soit accordé un ETP supplémentaire pour 20 lits dans chaque service des CH afin d'assurer activités et encadrement de qualité ;
  - permettre au personnel une récupération physique et mentale, et voir l'avenir plus sereinement ;
  - engagement estimé à 10 ETP à répartir selon les besoins des CH.

## **2.2. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

- Après des semaines de discussions (voir courrier/interpellation – Point 2.1. Covid-19), l'ACSEH a obtenu un subside exceptionnel de 280 000 € afin de permettre à différents centres l'engagement de travailleurs (en décembre 2021). Les 2/3 de cette subvention exceptionnelle ont été destinés aux CH pour enfants, 1/3 aux CH pour adultes.

- Priorité a été donnée aux CHA et CHE en tenant compte des conditions suivantes :
  - avoir utilisé toutes les heures BEC ;
  - avoir été confronté à des quarantaines qui ont obligé ces CH à faire travailler leur personnel en heures supplémentaires.

La répartition de l'octroi des engagements a été réalisée au prorata du nombre de places agréées en CH. En outre, la possibilité de payer les heures supplémentaires de certains travailleurs a été offerte.

- L'ACSEH s'est efforcé de mettre tout en œuvre pour donner une réponse la plus juste possible à tous les centres en demande.

## **2.3. ACCORD DU NON-MARCHAND 2018-2019**

- Concernant la poursuite du travail précédemment mené dans le cadre de la mise en œuvre et l'évaluation de certaines mesures de l'ANM 2018-2019, différents points ont, comme en 2020, été l'objet d'une attention toute particulière :

- la réaffectation structurelle des budgets non utilisés ;
- la mobilité et les transports en commun intra-bruxellois (point 4 de l'ANM) ;
- l'IF-IC (point 9) ;
- la plateforme de concertation NM (point 10).

- Fin 2021, ces points restaient toujours en attente de finalisation.

- Partenaires dans ce cadre :
  - BRUXEO ;
  - Service Phare ;
  - UNESSA.

## **2.4. ACCORD DU NON-MARCHAND 2021-2024**

- Au cours de l'année 2021, l'ACSEH a participé à de nombreuses réunions dans le cadre du nouvel accord non-marchand 2021-24, entre autres dans le cadre du GT ANM BRUXEO. Après de longues négociations, à l'approche des fêtes de fin d'année, l'ACSEH a été l'une des

féderations à apposer sa signature au bas du Protocole d'accord 2021-2024 pour les secteurs non-marchand de la Commission communautaire française, de la Commission communautaire commune et de la Région de Bruxelles-Capitale.

- Tout au long de l'année, nous nous sommes efforcés de faire preuve de la plus grande attention quant au contenu – et aux conséquences pour nos affiliés – de cet accord. Les sujets à traiter, forts nombreux et parfois complexes, demandaient fréquemment beaucoup de temps de travail et de disponibilité, et autant de capacités d'expertises et de prises de décisions. En outre, la périodicité de ces réunions nous a également demandé un investissement fort conséquent, avant, pendant et à la suite de celles-ci.

- Principaux sujets d'attention :

- attractivité (revalorisation salariale ciblée pour les fonctions « critiques »/IFIC) ;
- renforcement des fonctions de support (administration, coordination et support RH) afin de faciliter la mise en œuvre ou le lancement des mesures « IF-IC » et « Tenabilité » dans les secteurs assurant la continuité de leurs missions 24h/24 ;
- étude de faisabilité exploratoire (IFIC) ;
- renforcement de la « Mobilité intra-bruxelloise » ;
- tenabilité (droit à 3 semaines consécutives de congés/horaires connus à l'avance/stabilité des contrats de travail/libération du temps syndical) ;
- embauche compensatoire ;
- mutualisation et support ;
- mesures transitoires (réaffectation des moyens non-affectés ou exécutés).

- La concrétisation du Protocole est prévue dans le courant de l'année 2022 (conclusions de CCT/adaptation des dispositions réglementaires/réalisation des mesures intersectorielles et sectorielles/résultat de l'étude de faisabilité de l'IFIC). L'ACSEH s'y consacrera à nouveau, attentive à maintenir et consolider la qualité du travail mené au sein des centres de jour et d'hébergement aux bénéfices des personnes accueillies et du personnel qui les accueille.

- Revendication prioritaire de l'ACSEH :

- des revalorisations salariales pour les postes de direction, le personnel administratif, les chef-fe-s éducateur-trice et chef-fe-s de groupe.

- Partenaires dans ce cadre :

- BRUXEO ;
- service Phare ;
- UNESSA.

- Courriers et interpellations

- Lettre adressée à Mesdames Taqafi et Van Neyverseel (Cabinet du ministre-président Rudi Vervoort) – septembre 2021  
Objet : ANM 2021-24 – Revalorisations salariales/fonctions critiques

### Principaux points d'attention

- Fonctions concernées :
  - les directions ;
  - les travailleurs administratifs ;
  - les chef-fe-s de groupes ;
  - les travailleurs techniques.
- Constats/contextualisations concernant :
  - les directions : pas de salaires à la mesure des responsabilités et compétences exercées. Prime pas comprise dans le calcul des pensions. En fin de carrière, pension souvent moindre que celle d'un-e éducateur-trice (sursalaires). Aucune différence salariale selon qu'il s'agisse de diriger un centre accueillant 15 ou 100 bénéficiaires. Refus de la prise en compte de l'ancienneté si un-e directeur-trice n'a pas travaillé préalablement dans le secteur social ;
  - les travailleurs administratifs : accomplissement d'un travail toujours plus conséquent (entre autres, encodage des prestations, encodage et paiements divers, accueil des visiteurs et familles, gestion des fiches Cocof, dossiers justificatifs, commandes et gestion des stocks, réceptionniste et téléphoniste, etc.). Travail effectué par des personnes ayant soit un diplôme CES soit 3 ans d'études supérieures. Toutes ces personnes sont rémunérées au barème 6, soit moins qu'un éducateur A2. De plus, vu leur faible nombre (estimation = 40,65 ETP), elles sont malheureusement systématiquement ignorées des priorités des ANM ;
  - les chef-fe-s de groupes : ceux-ci ont un salaire très peu différent des éducateurs alors qu'ils exercent des responsabilités plus importantes. De plus, après quelques années de travail, être chef éducateur ou éducateur ne rapporte pas un centime de plus ;
  - les travailleurs techniques : ces travailleurs entretiennent des maisons/bâtiments de plus en plus grands, les normes sont et restent calculées au nombre de bénéficiaires et non au nombre de m2 à nettoyer et entretenir = un surplus de travail pour des travailleurs qui ont déjà de faibles revenus...
- Lettre adressée au ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudy Vervoort – octobre 2021  
Copies à Mme Laurence Rayane, Directrice de Cabinet adjointe ; Mmes Céline Van Neyverseel et Catherine Hartmann, Conseillères Cellule COCOF - Personnes handicapées.  
Objet : revendications du secteur du handicap dans le cadre de l'ANM 2021-24.

### Principaux points d'attention

- impressions ressenties par les fédérations ACSEH/ASAH-Bxl/FEBRAP/ANCE : les revendications du secteur du handicap, portées par BRUXEO, sont étouffées depuis des mois par le Gouvernement ;
- les mesures présentées se focalisent essentiellement sur le secteur des soins de santé et ce, au détriment du secteur handicap.

- Demandes/revendications :

- une plus grande clarté des propositions (budgets identifiés de façon précise par secteur et affectés à des mesures adaptées aux différentes situations rencontrées dans le secteur du handicap) ;
- à défaut d'être entendu les fédérations du secteur handicap seront contraintes de dénoncer la manière dont leurs attentes semblent être méprisées (refus en ce cas de signer le protocole en l'état) ;
- demande, à tout le moins, d'une rencontre afin de présenter les revendications du secteur.

## **2.5. BRUXEO**

- Dans le cadre des négociations relatives aux accords non marchands, il nous est apparu plus que nécessaire d'être affilié à BRUXEO, l'interlocuteur de référence pour les pouvoirs politiques et autres acteurs socio-économiques bruxellois. Ainsi, une demande d'adhésion a été adressée en février 2021 à M. Jean-Claude Praet, Président de BRUXEO, à laquelle il a été répondu de façon positive.

- Nous avons dès lors fait davantage entendre plus clairement notre voix à l'occasion des discussions/négociations en vue de la signature de l'Accord non marchand 2021-2024 (débutées en janvier 2021). Nous avons également participé davantage au suivi, à la mise en œuvre et l'évaluation des dernières mesures de l'Accord non marchand précédent (2018-2019) qui s'est poursuivi au cours de l'année 2021. De manière plus générale, nous avons pu davantage informer nos membres à ces propos et construire des positions communes.

## **2.6. GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS ASSEMBLÉE DE LA COCOF**

- Au cours de l'été 2019, le Gouvernement francophone bruxellois a rendu public son accord de gouvernement pour la législature 2019-2024. Depuis lors, nous continuons, année après année, à nous montrer particulièrement vigilants quant à son action et à ses engagements.

- L'ACSEH est convaincue qu'un dialogue réel avec le politique est un facteur essentiel pour répondre au mieux aux attentes et besoins des personnes handicapées accueillies dans ses centres. Aussi s'efforce-t-elle de nouer de fréquents contacts tant avec le Cabinet du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort.

## **2.7. ACS ACSEH**

- Dans le cadre de la crise sanitaire, un ACS a été proposé à l'ACSEH pour une durée limitée à un an. La Présidente a enclenché un processus administratif pour en bénéficier cependant, après avoir débattu avec les administrateurs de l'utilité ou non d'y donner une suite favorable, le CA a pris la décision de renoncer à prolonger les démarches afin d'obtenir cet ACS. Principalement, les motivations de ce refus ont été de 2 ordres : trop de choses à mettre en place pour un CDD limité à un an/rôles et fonctions pas suffisamment au bénéfice futur de la fédération.

## 2.8. ARRETES D'APPLICATION DU DECRET INCLUSION

- Une « note d'orientation » relative aux futurs arrêtés d'application du décret Inclusion nous a été présentée par Mme Céline Van Neyverseel (conseillère cellule PH du Cabinet Vervoort) fin mai 2021. Il s'agissait d'un document de présentation de principales lignes directrices en prévision de la rédaction des futurs arrêtés (la rédaction de ceux-ci n'ayant pas encore débuté). Assurance nous a été donnée qu'il serait tenu compte du travail précédemment effectué durant l'année 2018 en collaboration avec l'ACSEH et l'Administration.

### - Contextualisation :

- situation actuelle : subvention annuelle/octroi des normes d'encadrement = processus relativement complexe. But des nouveaux arrêtés = simplification administrative et plus de souplesse de fonctionnement (système forfaitaire).

### - Premières réactions des membres face au contenu de la note :

- ne pas imposer aux centres d'accueillir des personnes GD sauf si cela fait déjà partie du projet du centre ;
- besoin d'une évaluation des besoins réels du public à accueillir ;
- tenir compte qu'il n'y a pas que des autistes et GD à accueillir ;
- faire preuve de souplesse dans le contenu des prochains arrêtés ;
- nécessité qu'un calendrier de réunions soit mis en place afin d'avoir le temps d'informer la base – par étapes – des sujets abordés (ne souhaite pas travailler dans l'urgence) ;
- faire preuve de vigilance sur le contenu (durée des précédents arrêtés = 20 ans !) ;
- l'esprit du décret ne respecte pas l'idée de logement inclusif ;
- quid de l'avenir des CJES ? ;
- avantages et inconvénients d'un système forfaitaire ? Vers un personnel plus jeune, moins coûteux, moins diplômé et moins expérimenté ? ;
- quid si éventuel passage de notre secteur à l'IFIC ?

### - Calendrier prévu (non respecté) :

- des réunions GT dit « Normes GD » ont été fixées mensuellement (la première en septembre 2021) mais toutes ont été annulées... ;
- validation définitive du texte par le Cabinet : 1<sup>er</sup> juin 2022 ;
- date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- L'ACSEH avait prévu de créer son propre GT afin de réagir le plus rapidement possible aux différents points traités par le Cabinet et l'Administration lors des réunions programmées, entre autres, en présence des président·e·s des fédérations du secteur mais comme toutes ses réunions ont été annulées, les nôtres l'ont également été faute de sujets à débattre. La vigilance sera de mise en 2022 !

## 2.9. SITE INTERNET

- La page d'accueil de notre site - <https://www.acseh.be/> - permet à tout visiteur d'être informé au sujet de :

- notre identité, nos valeurs, missions, statuts et coordonnées ;
- les mandataires de notre association et ses membres ;

- nos derniers rapports d'activités et mémorandums ;
- nos offres d'emploi.

- Le site est un outil très utile d'information et de communication au service de nos affiliés qui disposent d'un accès à un espace qui leur est exclusivement réservé. Celui-ci permet à nos membres d'avoir recours à un grand nombre d'informations concernant :

- nos conseils d'administration et assemblées générales ;
- les circulaires, notes et infos COCOF ;
- les actualités juridiques (lois, décrets et arrêtés) ;
- les actualités de la SCP 319.02 ;
- les actualités du secteur (presse/médias) ;
- les actualités spécifiques (Covid-19) ;
- les conventions collectives de travail ;
- les actions syndicales ;
- le calendrier des activités ;
- les candidatures spontanées ;
- des sujets divers (élections sociales, transports, RGPD, télétravail, etc.)

- Au cours de l'année 2021, nous y avons ajouté les sujets suivants :

- accords du non marchand ;
- arrêtés d'application du décret inclusion ;
- contacts membres ;
- réunions mensuelles Covid-19 ;
- IFIC ;
- personnel.

- Cet espace privé est également un lieu d'échanges et de collaborations entre membres. Différentes questions et demandes exprimées y sont reprises ainsi que les réponses apportées par la fédération et ses membres. Une information est régulièrement adressée aux affiliés afin de les tenir au courant de toute actualisation concernant les sujets traités. Des e-mails leur sont également régulièrement adressés afin de les avertir de nouvelles publications, ces envois tenant lieu de lettres d'information.

### **3. LES CONSEILS SECTORIELS**

- En raison de mesures sanitaires trop contraignantes au cours de l'année 2021, il n'a pas été possible d'organiser, dans de bonnes conditions la suite des Conseils sectoriels. Pas davantage il n'a été possible d'organiser, comme cela avait été décidé, des rencontres, en présence de parlementaires (coll. avec Mme Magalie Plovie, Présidente de l'Assemblée de la Cocof) et ce, autour des 3 axes de travail suivants :

- l'avenir des CJES ;
- la diversité des diagnostics et accompagnements pluriels ;
- les limites de la prise en charge.

## 4. LES WORKSHOPS

### Législation et réglementations applicables à notre secteur

#### Différents niveaux de pouvoir

- Par Annick Segers

19 novembre 2021

#### - Principales thématiques abordées :

- arrêtés d'exécution du décret du 4 mars 1999 ;
- décret Infrastructure 29 octobre 2010 ;
- arrêté relatif à l'agrément des services spécialisés en matière d'accessibilité de l'espace social aux personnes handicapées ;
- arrêté relatif au Comité de référence pour la vie affective et sexuelle des personnes handicapées ;
- arrêté non marchand 2001/549 du 18 octobre 2001 + annexes ;
- UNISC, BRUXEO, SCP 319.02, Fonds sectoriels, CCT, etc.

- Le workshop a, entre autres, souligné l'importance pour les directions d'être bien informées des réglementations applicables à notre secteur (rappel a été fait de l'intérêt à consulter régulièrement le site du service Phare à ce sujet (arrêtés, décrets, etc.) et celui de l'ACSEH.

### Dossiers justificatifs, trucs et astuces

- Par Anne Desmedt et Annick Segers

24 septembre 2021

#### - Principales thématiques abordées :

- vérification du cadastre annuel ;
- vérification des budgets et enveloppes personnalisés ;
- transfert de frais de fonctionnement ou personnalisés en frais de personnel ;
- vérification du taux de charges patronales ;
- les cliquets ;
- les éléments susceptibles d'augmenter le résultat de l'exercice ;
- les aides fournies par l'administration pour nos dossiers ;
- les vérifications lors de la réception d'un dossier justificatif.

### Coaching de la Présidente de l'ACSEH

- Intervenant : M. Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand.

Accompagnement spécialement destinée à la Présidente de l'ACSEH dans le cadre de la journée *Mise au vert CA* consacrée à redéfinir les rôles/missions de chaque administrateur et les axes de travail prioritaires de l'ACSEH, ainsi que son identité, sa place et ses fonctions.

### Présentation de la plateforme de communication Plat-Com

- Par MM. Cesaraccio et Lebutte

19 novembre 2021

- Pat-Com ASBL = projet réalisé par des travailleurs issus du terrain, pour des travailleurs du terrain associatif. Présentation du Module de communication d'équipe et Module GRH (spécificités des outils, diversité des services, RGPD et sécurité).

## 5. LA PLACE DE L'ACSEH DANS LE SECTEUR

- Notre fédération représente plus de 75 % des centres de jour et d'hébergement pour enfants et adultes agréés par la COCOF, totalisant une capacité d'accueil/hébergement de près de 2000 places. En 2021, un nouveau centre a souhaité rejoindre notre fédération : le CJA FARILU. Cela porte à 54 le nombre de centres affiliés à l'ACSEH (29 pouvoirs organisateurs).

### Conseil Consultatif

- Cinq administratrices de l'ACSEH sont nommées au sein du Conseil Consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé (section « personnes handicapées ») :

#### - représentant les pouvoirs organisateurs

- Annick Segers (FARRA) : membre effectif ;
- Isabelle Van Cutsem (La Clé) : membre effectif ;
- Catherine Provoost (Hoppa) : membre suppléante ;
- Daphné Foucart (La Famille) : membre suppléante ;

#### - représentant les experts

- Françoise Vanroessel (Les Weigélias) : membre suppléant.

#### - Parmi les sujets traités au cours de l'année :

- crise sanitaire ;
- agréments ;
- handistreaming ;
- taxe kilométrique ;
- aides individuelles ;
- plan de relance Covid (budgets Covid) et le Plan social santé ;
- jetons de présence ;
- maison de l'autisme ;
- « note d'intention » relative aux futurs arrêtés d'application du décret Inclusion (par Mme Céline Van Neyverseel – Cab. Vervoort).

- En raison de la crise sanitaire, ces réunions mensuelles se sont toutes tenues en mode distanciel. Au fil du temps, ce mode a fini par atteindre ces limites. Les prises de parole durant les réunions ont inévitablement été rendues plus difficiles, les échanges avant et après les réunions impossibles (briefing et débriefing entre collègues), certaines de nos représentantes ont aussi regretté le manque de temps afin de prendre connaissance – avec sérieux – de sujets parfois transmis à la hâte (de plus comment émettre des avis fondés en pareils cas ?). Le peu de sujets débattus a également été relevé et l'arrêt d'un nombre important de groupe de travail a été regretté (quid des conclusions du *GT contention* ?). Enfin, les absences répétées de personnes responsables, tant au niveau de l'Administration que du Collège, ont également fait l'objet d'insatisfactions. Il nous a donc semblé – afin de prendre davantage en compte les attendus de chacun et stimuler la motivation de tous – qu'une future réflexion collective à ces sujets serait la bienvenue.

### FEDES SCP 319.02

- Annick Segers, mandatée par l'ACSEH, participe régulièrement aux réunions plénière de la FEDES 319.02 ainsi qu'à celles réunissant plus spécifiquement les fédérations sectorielles bruxelloises (handicap) et intersectorielles. Des retours sont périodiquement adressés au CA et aux membres afin de les informer des sujets abordés lors de ces réunions.

## **FONDS BEC**

- Jusqu'au premier trimestre 2021, Axel Godin, directeur du CJENS Solidaritas Creb, était mandaté par l'ACSEH afin d'assurer la présence et la participation de notre fédération lors des réunions du Fonds BEC. Suite à son départ à la retraite, Laurent Dupont, directeur du CJA/CHA Les Tropiques, a pris sa relève.

## **FEDEPRO**

- Annick Segers, présidente de l'ACSEH, y a un mandat dans le cadre des assemblées générales. L'ACSEH y est également représenté via l'UNESSA (convention de collaboration), entre autres, au sein du *Groupe Actions* ouvert aux représentants de toutes les fédérations membres, un GT qui identifie les besoins et organise les formations (recherche de meilleurs formateurs, lieu et timing de la formation, invitations et inscriptions).

## **BRUXEO**

- Voir point 2. *Les dossiers/2.5 BRUXEO*.

## **6. L'INTERFEDERALE**

- Les fédérations bruxelloises se rencontrent de temps à autre et étudient des idées convergentes sur les grands dossiers à défendre tant auprès du Cabinet que de l'Administration et des partenaires sociaux (ex : accord du non marchand 2021-24). Suite à la dissolution de l'ACJB en 2020, l'interfédérale est désormais composée de l'ASAH-BXL, l'ANCE et l'ACSEH. Le contenu du dernier mémorandum interfédéral reste d'actualité, fréquemment, l'ACSEH y fait référence lors de divers interpellations.

- Pour rappel, principaux points abordés dans le mémorandum :

Pour un refinancement du secteur de l'aide aux PH, un dialogue réel entre institutions, Administration et Cabinet, une coopération entre entités fédérées, une adaptation de la législation (décret inclusion, grande dépendance, simplification administrative, subvention frais généraux personnalisés, Infrastructures, contributions financières des personnes handicapées, transports domicile/résidence), la possibilité d'accueils supplémentaires, les actes de soins, le financement dans leur totalité des mesures fédérales et sectorielles imposées aux employeurs, les différentes normes et fonctions, etc.

[https://www.acseh.be/wp-content/uploads/2021/04/Memorandum-interfederal-2019\\_2024.pdf](https://www.acseh.be/wp-content/uploads/2021/04/Memorandum-interfederal-2019_2024.pdf)

## **7. L'ACCORD DE COLLABORATION ACSEH-FISSAAJ-UNESSA**

- L'ACSEH et la FISSAAJ ont signé en 2013 un accord de collaboration ayant pour objet de soutenir et renforcer leur représentativité régionale. Leur coopération a rencontré, au fil des années, les attentes mutuelles de chacun des partenaires et a permis d'étendre leur présence dans les différents organes de pouvoirs et de représentation. En décembre 2019, la FISSAAJ a fusionné avec l'UNESSA.

- L'AIBB (centres et services bicommunautaires agréés par IRISCARE) et l'ASAH-Bruxelles (services d'accompagnement bruxellois) sont signataires de conventions semblables à la nôtre.

C'est ainsi que ce sont multipliés au fil du temps divers échanges professionnels entre nos associations.

- Réunions programmées dans ce cadre :

- des réunions UNESSA/ACSEH/ASAH-Bxl/AIBB ;
- des réunions du Comité de coordination bruxellois ayant pour objectif d'émettre des avis et orientations en fonction d'actualités politiques et/ou administratives (coll. UNESSA, ACSEH, ASAH-Bxl et AIBB).

- En 2021, ces synergies se sont traduites par la présence et l'échange de délégués lors de :

- 4 assemblées générales ACSEH ;
- 1 assemblée générale UNESSA ;
- une dizaine de conseils sectoriels AAPH UNESSA ;
- des participations à diverses réunions externes (SCP 319.02, en particulier).

- Cet accord de collaboration avec l'UNESSA, nous a en outre permis de fréquents échanges d'informations, de disposer de diverses aides spécifiques (techniques, juridiques, etc.) et de locaux (réunions diverses), enfin de développer des échanges de pratiques entre institutions situées en Région de Bruxelles-Capitale et Région Wallonne.

## 8. LE BILAN 2013-2021

| DIRECTIONS DE CENTRES |         |          |
|-----------------------|---------|----------|
| ANNÉES                | DÉPARTS | ACCUEILS |
| 2018                  | 1       | 1        |
| 2019                  | 2       | 5        |
| 2020                  | 3       | 9        |
| 2021                  | 4       | 7        |

Les chiffres représentent les accueils de nouveaux directeurs au sein des institutions par le jeu des départs et arrivées, les remplacements pour fin de carrières ou l'accueil de nouveaux membres.

| EVOLUTION DU NOMBRE DE SERVICES AFFILIÉS |        |
|--|--------|
| ANNÉES                                   | NOMBRE |
| 2018                                     | 45     |
| 2019                                     | 48     |
| 2020                                     | 53     |
| 2021                                     | 54     |

| NOMBRE DE CA ET D'AG |    |    |
|----------------------|----|----|
| ANNÉES               | AG | CA |
| 2018                 | 3  | 5  |

|      |   |   |
|------|---|---|
| 2019 | 4 | 7 |
| 2020 | 3 | 7 |
| 2021 | 5 | 4 |

| <b>GRANDS THÈMES ABORDÉS</b> |  |
|------------------------------|--|
| 2013                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté : Taux de charge patronale – TCP</li> <li>- Actes infirmiers : Protocole de soins</li> <li>- Décret inclusion</li> <li>- Mémoire inter fédéral</li> </ul>  |
| 2014                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du Mémoire 2014</li> <li>- Les marchés publics</li> <li>- L'hébergement, la GD + double diagnostic et les listes d'attente prioritaire</li> <li>- Subsidés Loterie Nationale</li> </ul>  |
| 2015                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplification administrative</li> <li>- GT sur l'hébergement, la grande dépendance, les listes d'attente, les prioritaires et le double diagnostic</li> <li>- Statut de « minorité prolongée »</li> <li>- Groupe de travail logement inclusif et CJ</li> <li>- Mise en place du site WEB</li> <li>- Validation du règlement d'ordre intérieur</li> </ul>   |
| 2016                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- TCP et Subsidés Loterie Nationale</li> </ul>  |
| 2017                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée</li> <li>- L'hébergement, la GD, le double diagnostic et les listes d'attente prioritaires, le répit...</li> <li>- Réflexion sur les futurs arrêtés</li> <li>- Plan stratégique - consultation externe BSC</li> <li>- FEDAP et inspection des centres</li> </ul>  |
| 2018                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Futurs arrêtés CJ/CH et Décret inclusion</li> <li>- Accords du non-marchand - Prime unique 2018</li> <li>- Inspections thématiques/agréments</li> <li>- Contributions financières des PH</li> <li>- Nouveau formulaire IRISbox</li> <li>- Vieillesse des PH</li> <li>- Mémoire 2019</li> <li>- RGPD</li> <li>- Transports</li> <li>- Grande dépendance</li> <li>- RTT</li> <li>- Représentation au Conseil consultatif (nouveaux candidats)</li> <li>- Renouvellement des membres du CA</li> <li>- Accord de collaboration FISSAAJ – ACSEH</li> <li>- Recrutement/sélection d'un(e) secrétaire permanent</li> <li>- Workshops : Programme PEPS + Sécurité informatique /<br/>Rapprochement FISSAAJ - UNESSA dans le cadre de l'accord de</li> </ul> |

| coopération ACSEH-FISSAAJ |   |
|---------------------------|---|
| 2019                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accord du non-marchand bruxellois 2018-2019</li> <li>- Mémorandum 2019</li> <li>- Engagement du nouveau Gouvernement francophone bruxellois</li> <li>- CJES</li> <li>- Les limites de la prise en charge</li> <li>- Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels</li> <li>- Contention</li> <li>- Hébergement, grande dépendance et double diagnostic</li> <li>- Gestion des centres</li> <li>- Spectre de l'autisme</li> <li>- La liste grande dépendance et liste d'attente centralisée</li> <li>- Arrêtés d'exécution Décret inclusion (CJ/CH)</li> </ul>  |
| 2020                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Covid-19 (gestion sanitaire, stock stratégique - matériel de protection, chômage temporaire, Fonds Covid-19, Plan de relance, circulaires, etc.)</li> <li>- Accords du non marchand 2018-2019</li> <li>- Qualité de service/évaluation interne</li> <li>- Répartitions des mandats dans le réseau bruxellois</li> <li>- Transports</li> <li>- Primes de fin d'année</li> <li>- Engagements du Gouvernement francophone bruxellois</li> <li>- Avenir des CJES</li> <li>- Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques »</li> <li>- SCP 319.02</li> </ul>   |
| 2021                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Covid-19 (entre autres, gestion générale de la situation sanitaire/réunions COCOF-COCOM-IRISCARE/vaccinations/stock stratégique/matériel de protection/pass sanitaire (Covid Safe Ticket), ...)</li> <li>- NM 2018-19 et 2021-24</li> <li>- Primes Corona et d'encouragement (CCT, % ONSS, dépassement TCP)</li> <li>- ACS ACSEH</li> <li>- Taux de charges patronales</li> <li>- Mode de fonctionnement du CA (rôles des administrateurs et de la Présidente)</li> <li>- Identité de la fédération/choix des axes de travail prioritaires</li> <li>- Nouveaux arrêtés d'application du décret Inclusion</li> <li>- Subvention exceptionnelle</li> <li>- SCP 319.02</li> <li>- LEZ (Low Emission Mobility en RBC)</li> <li>- BRUXEO</li> </ul> |

Certains de nos axes de travail sont récurrents et reviennent avec plus ou moins de force selon l'actualité et les changements de gouvernement. La situation sanitaire exceptionnelle, due à la pandémie de Covid-19, a inévitablement occupé une place importante dans nos activités annuelles.

| <b>WORKSHOPS ET CONSEILS SECTORIELS</b> |   |
|---|---|
| <b>ANNÉES</b>                           | <b>ACTIVITÉS</b>  |
| 2014                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation CCT FISSAAJ</li> <li>- GAMP</li> <li>- Assureurs Audiris</li> <li>- Facilitateur en énergie des bâtiments</li> </ul>  |
| 2015                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet des Pilotis</li> </ul>  |
| 2016                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Troubles du comportement et double diagnostic/guide des bonnes pratiques</li> <li>- Présentation de PEP'S et Transport et vie</li> </ul>   |
| 2017                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie sexuelle et affective</li> <li>- GDPR normes de sécurité informatique,</li> <li>- Gestion financière des centres</li> </ul>  |
| 2018                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du rapprochement entre FISSAAJ/FIAS-ACFI/UNESSA par M. Thérasse, directeur Général de la FISSAAJ</li> <li>- Workshops : Programme PEPS, sécurité de l'information/Participations financières, réductions &amp; gestion des présences</li> </ul>   |
| 2019                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des services de Dentalmobilis par Karima Ammar, cheffe de projet et chargée de com et Vincent Ghislain, gérant</li> <li>- Présentation de l'asbl BRUXEO et de la réglementation PEB bâtiment public par Kelly Timperman, Conseillère et Energy Advisor. Description des différentes missions de BRUXEO, tour d'horizon des différents services énergies offerts par l'association ainsi que des aides financières (primes, soutien à l'investissement) et aperçu détaillé de la réglementation PEB</li> <li>- Intervision de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand</li> </ul> |
| 2020                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau code des sociétés et associations : principales innovations par M. de Wolf, Docteur en droit, Reviseur d'entreprises et Juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles et M. Pierre Sohet, Expert et Conseiller auprès d'ASBL</li> <li>- L'avenir des CJES</li> <li>- Intervision de directions sous la direction de Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand</li> </ul>  |
| 2021                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Législation et réglementations applicables à notre secteur/Différents niveaux de pouvoir par Annick Segers, Présidente de l'ACSEH</li> <li>- Dossiers justificatifs, trucs et astuces par Anne Desmedt et Annick Segers</li> <li>- Supervision/coaching de direction par Bernard Pètre, spécialisé en consultance dans le secteur non-marchand (à l'attention de la Présidente de l'ACSEH dans le cadre de la journée consacrée à redéfinir les rôles de chaque administrateur et les axes de travail prioritaires</li> <li>- Présentation de la plateforme de communication Plat-Com par MM. Cesaraccio et Lebutte.</li> </ul>                            |

| GROUPES DE TRAVAIL |   |
|--------------------|---|
| ANNÉES             | THÈMES  |
| 2018               | - Groupe de travail « Mémoire 2019 »<br>- Groupe de travail « Nouveaux arrêtés »  |
| 2019               | - Groupe de travail « Mémoire 2019 »<br>- Groupe de travail « Contention »<br>- CS « L'avenir des CJES »<br>- CS « Les mites de la prise en charge »<br>- CS « Diversité des diagnostics et accompagnements pluriels »                          |
| 2020               | - Covid-19<br>- L'avenir des CJES<br>- Proposition de résolution du Parlement francophone bruxellois, pour Une prise en charge adaptées des personnes atteintes du spectre de l'autisme : « bonnes pratiques »<br>- Interventions de directions |
| 2021               | - Pas de GT spécifique organisé durant cette année  |

Nos groupes de travail nous permettent non seulement d'approfondir nos réflexions sur des sujets spécifiques mais servent également, le plus souvent, à alerter les pouvoirs subsidiants et le politique d'un certain nombre de difficultés rencontrées par nos centres et services.

| OBJECTIFS PROGRAMMÉS |  |           |
|----------------------|--|-----------|
| ANNÉES               | OBJECTIFS  | RESULTATS |
| 2018                 | - Remplacement de la secrétaire permanente                                   | 😊         |
|                      | - Organisation de workshops  | 😊         |
|                      | - Ecriture des arrêtés inclusion (Interfédérale)                             | 😊         |
|                      | - Investissement de l'Interfédérale dans l'écriture du mémoire 2019          | 😊         |
| 2019                 | - Finalisation de la rédaction du mémoire 2019                               | 😊         |
|                      | - Création de Conseils sectoriels thématiques                                | 😊         |
|                      | - Collaboration accrue avec d'autres fédérations Bruxelloises                | 😊         |
|                      | - Création d'un nouveau site internet  | 😊         |
|                      | - Création d'une FEDES 319.02 bruxelloise                                    | 😊         |
|                      | - Création d'un comité de coordination bruxellois (en coll. avec la FISSAAJ) | 😊         |
|                      | - Poursuite des workshops  | 😊         |
|                      | - Renforcement des liens avec le politique/l'administration                  | 😐         |
| 2020                 | - Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire               | 😊😊        |
|                      | - Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois                 | 😊         |
|                      | - Renforcer les liens avec l'Administration                                  | 😐         |
|                      | - Programmation des Conseils sectoriels et workshop                          | 😊         |
|                      | - Nouveau site   | 😊         |
|                      | - Renforcer les liens entre fédérations bruxelloises                         | 😊         |

|      |  |    |
|------|--|----|
|      | - Demande de reconnaissance, en tant qu'association représentative d'employeurs actifs dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées | 😊  |
| 2021 | - Objectif contraint et forcé... Gestion de la crise sanitaire   | 😞😊 |
|      | - Place de la fédération dans le secteur handicap Bruxellois (BRUXEO)  | 😊  |
|      | - Renforcer les liens avec le politique  | 😞  |
|      | - Participer à l'écriture des futurs arrêtés   | 😞  |
|      | - Revoir le fonctionnement global du CA et de l'AG   | 😊  |
|      | - Consolider la création de la Fédés 319.02 bruxelloise et poursuivre ses actions  | 😊  |

## 9. LES PERSPECTIVES 2022

### AU NIVEAU POLITIQUE

- défendre les intérêts des centres et services et de la personne handicapée via des rencontres politiques ;
- rester incontournable pour l'Administration et le Collège bruxellois ;
- participer à l'écriture des futurs arrêtés ;
- affiner la compréhension des modes de fonctionnement d'Iriscare et continuer de développer les contacts avec cet organe.

### AU NIVEAU DES SERVICES

- rester vigilant aux besoins des services et y répondre au mieux ;
- poursuivre la programmation des workshops/formations/GT ;
- accompagner des nouveaux doivent être mis à jour et repris avec des objectifs précis.

### AU NIVEAU DE LA FEDERATION

- maintenir et renforcer les liens avec les différentes fédérations qui nous sont utiles ;
- comprendre les enjeux de chaque fédération et participer aux GT utiles aux membres ;
- procurer une aide ou un soutien aux nouvelles directions.

### AU NIVEAU DE L'INTERFÉDÉRATION

- consolider la création de la Fédés 319.02 bruxelloise et poursuivre ses actions.